



HAL
open science

Licence Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement. 2011, Université d'Orléans. hceres-02036441

HAL Id: hceres-02036441

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036441v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : ORLEANS - TOURS

Établissement : Université d'Orléans

Demande n° S3LI120000941

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Sciences de la Terre, Univers, environnement

Présentation de la mention

Cette mention Sciences de la Terre, Univers et environnement (STUE) de l'Université d'Orléans a pour objectif d'offrir une formation généraliste en géosciences aux bacheliers scientifiques. Cette licence a essentiellement pour but d'accompagner les étudiants vers les masters locaux ou nationaux. Pédagogiquement, la mention STUE d'Orléans spécialise les étudiants dès le premier semestre, avec l'absence de tronc commun avec d'autres mentions de l'établissement. Par ailleurs, l'accent est mis à la fois sur les géosciences quantitatives et sur l'apprentissage sur le terrain grâce à de nombreux stages. Des promotions d'une vingtaine d'étudiants permettent un suivi personnalisé du projet individuel des étudiants et un pilotage plus efficace.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	286 (quand le L1 était commun avec la mention Science du Vivant)
Nombre d'inscrits en L2	24
Nombre d'inscrits en L3	19
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	37 % (quand le L1 était commun avec la mention Science du Vivant)
% de réussite en 3 ans	29 % (97 %) 2 méthodes de calcul
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est très complet et rassemble un grand nombre d'informations utiles et intéressantes. On y trouve beaucoup de données en accord avec les items d'évaluation. Les informations sont en cohérence avec les résultats de l'auto-évaluation et prennent en compte des changements au niveau des structures pilotant la recherche en Sciences de la Terre à l'université (création d'un Observatoire des Sciences de l'Univers). Cependant, même si les statistiques fournies par l'OVE sont dans le dossier (certaines manquent), elles ne sont pas toujours utilisables faute d'explication sur leur signification et leur mode d'obtention.

D'une manière générale, l'organisation de la mention STUE fait fi de certaines des règles élémentaires du fonctionnement d'une mention : pas ou peu de progressivité, vision « géocentrée » de la pluridisciplinarité, isolement du reste des formations de l'Université... La restructuration de la recherche en sciences de la Terre à l'Université est présentée comme justifiant la décision d'abandonner tout tronc commun (avec la licence de biologie) dès le S1. Ce choix présente certes l'avantage de centrer la formation sur les sciences de la Terre, mais présente également l'inconvénient majeur de rendre « tubulaire » la formation, avec une quasi absence de passerelles au cours des 3 années de licence mention STUE. Une situation d'échec sera suivie d'un nouveau départ à zéro ! L'adossement à la recherche ne saurait être un argument pour une mention de licence. La création de l'OSUC comme l'existence de l'ENAG ne devraient rester que des vitrines d'attractivité de la licence et non une justification de formation interne.

Les faibles effectifs (une vingtaine d'étudiants par an) doivent être soulignés. Ils permettent naturellement un suivi personnalisé et individualisé des étudiants. L'enseignement de l'anglais et de l'informatique sous forme d'UE dédiée ou intégrée aux enseignements est un point fort tout comme la forte proportion d'enseignements sur le terrain au cours de la licence. Cependant, la faiblesse de ces effectifs est un motif d'inquiétude. Dans la version précédente de la licence, la spécialisation en sciences de la Terre n'intervenait qu'en L2. Le flux d'étudiants (20-24 étudiants en L2 et en L3) pourrait diminuer du fait de la spécialisation dès l'entrée en L1. En effet, sur une vingtaine d'étudiants actuellement, on ne peut exclure qu'une part ait trouvé leur vocation au cours de l'année commune avec la Biologie. Qu'advient-il quand les étudiants devront choisir leur orientation avant d'entrer à l'université ?

Par ailleurs, la formation n'est pas adaptée aux étudiants handicapés, la formation incluant des stages de terrain. Cela est compréhensible, mais difficilement acceptable en l'état. Il conviendrait à l'avenir de proposer des enseignements de substitution (recherche bibliographique, stage en laboratoire) plutôt que d'avoir une position trop « discriminatoire ».

- Points forts :

- Forte présence des stages.
- Bonne cohésion avec les équipes recherche, le Master et le bassin d'emploi régional.

- Points faibles :

- Absence de tronc commun.
- Aspect tubulaire de la maquette (des sciences de la terre du S1 au S6) qui se traduit par des relations avec la mention Biologie quasi inexistantes et des passerelles extrêmement limitées.
- Faibles effectifs.
- Formation non adaptée aux étudiants handicapés.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

Cette mention de licence devrait faire l'objet d'un réexamen par l'établissement. Eu égard à la faiblesse des effectifs, son caractère tubulaire interdisant au surplus presque toute réorientation devrait être réévalué par l'établissement.

Par ailleurs, l'intégration d'un parcours Enseignement à cette mention pourrait être envisagé. Il existe, mais est affiché uniquement dans une autre mention.